



Contacts

Gabriel VELU

Directeur
gabriel.velu@univ-artois.fr
06 75 94 43 48



Elena DUPRE

Responsable administrative
elena.dupre@univ-artois.fr
03 21 63 71 05

Bertrand CASSORET

Responsable de la spécialité
génie électrique
bertrand.cassoret@univ-artois.fr

École d'Ingénieurs de l'Artois
Rue de l'Université
62400 BETHUNE
<https://www.eia.univ-artois.fr/>

EIA École
d'Ingénieurs
de l'Artois



Realisation : service communication de l'université d'Artois - avril 2026.

Taxe d'apprentissage

Devenez un acteur de notre école !


UNIVERSITÉ D'ARTOIS


Commission
des titres d'ingénieur

L'EIA

En 2023, l'École d'Ingénieurs de l'Artois (EIA) a ouvert ses portes sur le pôle de Béthune de l'Université d'Artois. Son objectif : former des ingénieurs engagés dans la transition énergétique.

Reconnue par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), l'EIA propose actuellement un cycle ingénieur en génie électrique permettant l'acquisition de compétences autour des courants forts (l'électrotechnique, l'électronique de puissance, la variation de vitesse des moteurs électriques...). À l'issue de la formation, nos ingénieurs maîtrisent les métiers du génie électrique : la production, le transport, la distribution et l'utilisation de l'énergie électrique et sont capables de mener des projets de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat dans un contexte de développement durable.

À la rentrée 2026, un Cycle Préparatoire Intégré de 2 ans ouvre pour préparer à l'intégration à notre cycle d'ingénieur. L'École a aussi pour ambition d'ouvrir prochainement 2 nouvelles filières :

- Robotique pour la logistique
- Bâtiment & énergie

L'EIA est également soutenue par les industriels et les collectivités du territoire. Elle est implantée sur le territoire de Béthune, labellisé Territoire d'Industrie qui s'est engagé, au titre de la Vallée de l'électricité, à fédérer l'ensemble des acteurs de la transition énergétique vers un monde plus électrique. En outre, la Région Hauts-de-France est devenue terre d'accueil de plusieurs géants du secteur de la batterie et de l'électromobilité.

L'utilisation de votre taxe sera bénéfique pour :

- l'achat d'équipements pédagogiques : équipement en matériels et logiciels professionnels.
- la consolidation des salles de travaux pratiques avec du matériel industriel.
- la réalisation de projets à destination des élèves ingénieurs.



La taxe d'apprentissage

La loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel a introduit une réforme de la collecte et de la répartition de la taxe d'apprentissage.

Les employeurs doivent se connecter sur la plateforme SOLTéA et affecter le solde aux établissements bénéficiaires du :

- **26 mai au 21 août 2026 inclus**
- **3 septembre au 21 octobre 2026 inclus**

Pour soutenir l'École d'Ingénieurs de l'Artois :

- Connectez-vous à la plateforme SoltéA : <https://www.soltea.education.gouv.fr>
- Indiquez le code UAI de l'EIA : 0624550J
- Définissez le montant que vous souhaitez nous verser



Les atouts

- Un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI)
- La voie FISEA (Formation d'Ingénieur sous Statut Etudiant en apprentissage) qui constitue une ouverture vers l'emploi
- De nombreux travaux pratiques en groupe
- Une partie des enseignements assurés par des professionnels, de nombreux liens avec les entreprises
- Une ouverture à l'international avec une période obligatoire de 9 semaines à l'étranger

Vous recherchez un alternant «Ingénieur en génie électrique» ? Vous pouvez nous transmettre votre offre à cette adresse : eia-alternance@univ-artois.fr

